

problème de compréhension

Par Soleil, le 02/11/2007 à 15:14

Bonjour à vous mage not found or type unknown

Je me tourne une nouvelle fois vers vous car je souhaiterai mieux comprendre quelques articles d'une ordonnance prise par le Roi François Ier, à savoir l'Ordonnance du 18 août 1539 ou Ordonnance de Villers Cotterets. En d'autres termes, quel est l'ojectif de ces articles qui sont les suivants :

- Art. 1. C'est à savçoir que nous avons défendu et défendons à tous nos sujets, de ne faire citer, ni convenir les laïcs pardevant les juges d'église, ès actions pures personnelles, sur peine de perdition de cause et d'amende arbitraire.
- Art. 2. Et avons défendu à tous juges ecclésiastiques, de ne bailler ni délivrer aucunes citations verbalement, ou écrit, pour faire citer nosdits sujets purs lays, èsdites matières pures personnelles. sur peine aussi d'amende arbitraire.
- Art. 4. Sans préjudice toutefois de la jurisdiction ecclésiastique ès-matières de sacrement et autres pures spirituelles et ecclésiastiques, dont ils pourront connoître contre lesdits purs laïcs selon la forme de droit, et aussi sans préjudice de la jurisdiction temporelle et séculière contre les clercs mariés et non mariés, faisans et exerçans états ou négociations, pour raison desquels ils sont tenus et ont accoutumé de répondre en cour séculière, où ils seront contraints de ce faire, tant ès-matières civiles que criminelles, ainsi qu'ils ont fait par cidevant.

Merci pour votre aide winktot found or type unknown

Par doui, le 02/11/2007 à 17:42

salut,

en gros ce que je comprend:

art 1 et 2: principe d'incompétence des juges ecclésiatiques pour connaitre des litiges personnels entre laïcs (l'art 1 sanctionne les laïcs contrevenant, et l'art 2 les juges écclésiastiques contrevenant).

art 4:Exception à cette règle d'incompétence:

- rationae materiae: les juridictions écclésiastiques gardent leur compétence en matière de litige ecclésiastique.

 rationae personae: les juridictions séculières gardent leur compétence en matière de litige impliquant un clerc.

Par Soleil	le 08/	11/2007	à	10:01
------------	---------------	---------	---	-------

Salut doui!

:))

Super, je te remercie, j'y vois plus clair maintenant Image not found or type unknown